



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS CÈRE ET DORDOGNE

## Règlement intérieur

### A. PRESENTATION

Le Relais Assistants Maternels est mis en place par la Communauté de Communes Cère et Dordogne en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Lot. Il s'inscrit dans le contrat enfance jeunesse. C'est un service gratuit. Il complète la mission des services existants : ce n'est pas une structure de garde mais un lieu d'accueil.

#### Missions :

- \* Il contribue à l'organisation de l'accueil des enfants de moins de 6 ans au domicile des assistantes maternelles. Les missions s'organisent en lien avec le conseil général qui conserve toutes les attributions en matière d'agrément et suivi des assistant(e)s maternel(le)s. C'est un lieu d'informations, d'écoute, d'accompagnement et de médiation.

- \* Il coordonne les actions et projets du territoire communautaire en direction du public jeune enfant.

- \* C'est un espace de jeux et de rencontres.

#### Horaires :

Horaires d'ouverture	Périodes scolaires	Périodes de vacances
<b>Permanences administratives par téléphone ou au RAM avec ou sans RDV</b>	Lundi, mardi, jeudi de 13h30-18h	Mardi de 13h30-18h
<b>Animations</b>	Mardi, jeudi de 8h30-12h	Mardi de 8h30-12h00
<b>Ateliers parents enfants à la ludothèque</b>		Jeudi de 10h à 11h30 (selon planning)

#### Coordonnées :

Maison de l'Enfance, 11 rue Georges Bizet, 46130 BIARS SUR CÈRE  
Tel : 05.65.38.61.59  
Fax : 05.65.38.62.32  
Mail : ram@cc-cere-dordogne.org

## **B. PUBLIC ACCUEILLI**

\* Assistant(e)s maternel(le)s en activité ou non, en cours d'agrément, Assistants Familiaux, Aide à domicile...

\* Parents et futurs parents

\* Toute personne majeure accompagnant un enfant de moins de 6 ans

\* Enfants de 0 à 6 ans sous la responsabilité d'un accompagnant

## **C. LES ANIMATIONS**

### Objectifs :

Pour les enfants : s'ouvrir à la vie en collectivité

Pour les assistant(e)s maternel(le)s ou autres professionnels : participer à des animations dirigées ou non ; développer leurs compétences professionnelles, partager des savoir-faire

Pour les parents : échanger sur leur vécu ; rompre l'isolement

### Modalités d'accueil :

A chaque arrivée, les animatrices inscrivent les noms des adultes ainsi que les prénoms des enfants. Les adresses des parents et la date de naissance des enfants sont notées lors de leur première venue. Ces données restent confidentielles et n'existent que dans un but statistique de contrôle du gestionnaire et des partenaires (CAF).

Le règlement intérieur est remis en double exemplaire à chaque personne fréquentant le RAM afin que celle-ci soit informée du fonctionnement, du déroulement et de l'intérêt des animations. Un exemplaire nous est restitué signé.

### **a) animations ; entre activités libres et ateliers**

### Participation des accompagnateurs :

La participation de chacun est demandée pour la mise en place, la réalisation et le rangement des temps d'éveil. Les jeux doivent être remis en place en veillant à ce qu'ils soient complets.

Les enfants sont accompagnés lors des ateliers mais aussi lors des temps de jeux libres. Pour cela, les adultes sont invités à s'asseoir à la hauteur des enfants (sur le sol ou les petites chaises). Afin de gérer au mieux la combinaison "enfants en atelier" et "enfants en jeux libres", les parents et assistant(e)s maternel(le)s doivent se concerter et se répartir dans la salle.

### Organisation :

Les arrivées et départs se font à tout moment durant l'animation, toutefois, une certaine organisation se dessine :

De 8h30 à 10h : accueil, activités libres

De 10h à 11h : proposition d'ateliers

De 11h à 11h30 : rassemblement autour de comptines, livres...

Ce découpage horaire est approximatif et se module en fonction des activités proposées, de l'âge des enfants présents, de leur attention (20 minutes pour un enfant de moins de 3 ans)...

Les temps d'éveil sont proposés aux enfants en collaboration avec les personnes présentes. Les activités proposées tiennent compte des idées et envies de chacun, dans le respect de l'âge, des besoins et compétences des enfants. Les activités dirigées ne sont pas obligatoires mais proposées à l'enfant : son choix de faire ou de ne pas faire est respecté. Afin de laisser l'enfant maître de sa production et ainsi libre de laisser cours à sa créativité, il est important de ne pas faire à la place de l'enfant ou de finir son activité.

Des sous-groupes peuvent être faits au cours des animations.

Les accompagnateurs ne sont pas forcément avec les enfants avec lesquels ils sont arrivés mais avec l'intégralité du groupe d'enfants. Ils s'engagent donc à assurer la sécurité des enfants lors d'activités. Ils restent toutefois responsables des enfants avec lesquels ils sont arrivés.

## b) ateliers

Un planning des ateliers est communiqué aux personnes fréquentant le RAM ainsi qu'à tous (tes) les assistant(e)s maternel(le)s du territoire. Il est aussi affiché à l'entrée de la Maison de l'Enfance.

Atelier du livre : tous les 1ers jeudis du mois au RAM, de 10h à 11h

encadré par les bibliothécaires de la bibliothèque communautaire et animatrices du RAM

2 fois dans l'année, l'atelier a lieu à l'espace contes de la bibliothèque : sur inscription : groupe de 15 enfants

Atelier musique : de 10h à 11h

le RAM est ouvert spécifiquement sur ces horaires

encadré par une professionnelle

sur inscription auprès des animatrices du RAM : groupe de 15 enfants.

pas d'atelier pendant les vacances scolaires (sauf exception)

Atelier eau : 1 fois par mois, pendant l'animation

au RAM : groupe de 4/5 enfants maîtrisant la position debout

la salle est surchauffée ; les enfants sont mis en couche ou déshabillés afin d'éviter qu'ils mouillent leurs habits. Des serviettes de bain sont à disposition.

à la pataugeoire de la crèche de Puybrun : environ tous les deux mois

de 10h à 11h

sur inscription : groupe de 5/6 enfants, priorité aux enfants ne marchant pas

Motricité : environ 1 fois par mois

encadré par un éducateur sportif, une psychomotricienne et/ou les animatrices du RAM

Ateliers parents-enfants : les jeudis matins des vacances scolaires, dans les locaux de la ludothèque (programme des ateliers dans la plaquette des activités du centre social)

sur inscription au secrétariat du centre social (05 65 38 03 79)

les ateliers parents enfants sont en priorité pour les parents et leurs enfants de 18 mois à 5 ans ; les assistantes maternelles peuvent y participer dans la limite des places disponibles.

L'atelier du livre à l'espace contes, l'atelier eau à la pataugeoire et l'atelier musique sont sur inscription. Il est donc demandé aux usagers de s'inscrire à l'avance. Si un usager ne peut pas venir le jour de l'atelier, il doit en informer l'équipe d'accueil au plus tôt afin de pouvoir contacter les personnes sur la liste d'attente. Si le fait de ne pas prévenir d'une absence à un atelier est répétitif, l'équipe d'accueil se réserve le droit de ne plus inscrire la personne aux ateliers et ce, durant un temps laissé au libre choix de l'équipe. Si un usager se présente à un atelier sans être inscrit au préalable, il sera accueilli en fonction du nombre de places disponibles.

Durant ces ateliers, il est demandé de respecter ces temps : les enfants n'ont pas obligation de rester assis, ils peuvent se déplacer, parler sans perturber le reste du groupe ; les adultes respectent un certain silence afin d'être orientés, eux aussi, sur l'atelier en cours. L'attention des adultes favorise celle des enfants.

Et ateliers divers...

## c) activités extérieures

Elles ont lieu à la bibliothèque, à la ludothèque, dans un parc...

Le RAM peut s'associer à d'autres services (comme le cinéma) et être investigateur d'activités faites extra muros : certaines de ces activités peuvent alors être en tout ou partie à la charge des usagers ou prises en charge intégralement par le RAM.

#### d) rencontres festives

L'arbre de Noël : s'y retrouvent les assistant(e)s maternel(le)s du territoire, les enfants qu'ils (elles) gardent ainsi que leurs parents, toutes les personnes fréquentant le RAM

Le carnaval : un défilé suivi d'un pique-nique est organisé dans un village du territoire communautaire.

#### e) rencontres inter-structures petite enfance

Le RAM s'associe au jardin d'enfants de Prudhomat et aux deux crèches de l'association Jo-Anna lors de différentes rencontres : le carnaval, un pique-nique conté, une rando-poussette, des sorties.

#### f) autres

A la fin de chaque mois, les enfants nés ce même mois fêtent leur anniversaire : conception d'un met salé ou sucré et dégustation.

Une chasse à l'œuf est organisée en avril suivie d'une dégustation des chocolats.

Etc ...

### **D. DE LA DISCRETION**

Le RAM étant un lieu de rencontres et donc d'échanges, les personnes présentes s'engagent à respecter une certaine discrétion et ainsi à ne pas divulguer le contenu des échanges.

### **E. LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES**

L'animatrice reçoit les assistant(e)s maternel(le)s et les parents avec ou sans rendez-vous.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s et futur(e)s assistant(e)s maternel(le)s :

- ♦ Une mise en relation avec les parents qui recherchent ce mode de garde
- ♦ Des informations sur les droits et devoirs : statut, agrément, formation...
- ♦ Et toute autre demande personnalisée

Pour les parents et futurs parents :

- ♦ Des renseignements sur les différents modes d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans
- ♦ Une mise en relation avec les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s (liste des assistant(e)s maternel(le)s)
- ♦ Des informations sur les droits et devoirs de "parents employeurs" : aides financières, contrat de travail...
- ♦ Un soutien dans les démarches administratives
- ♦ Une écoute et une aide à la relation entre les enfants et les parents

### **F. DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES**

Des rencontres sont proposées, en général le soir, aux assistant(e)s maternel(le)s et/ou aux parents, suivant le thème abordé. Ces temps sont animés par l'Educatrice de Jeunes Enfants et/ou des professionnels de la petite enfance ou pas. Afin d'organiser ces réunions, toute personne est invitée à faire part de ses besoins à l'Educatrice.

Une réunion par trimestre a lieu avec les usagers du RAM afin de discuter autour de la vie au RAM.

### **G. L'EQUIPE D'ACCUEIL**

L'équipe se compose d'une éducatrice de jeunes enfants (EJE), responsable du RAM, Céline Tardieu, et d'une animatrice titulaire du CAP petite enfance, Alice Jaffre-Hébert.

Durant les animations, l'EJE n'a pas en charge un groupe d'enfants afin de la laisser disponible pour faire un accueil ou accompagner plus particulièrement un enfant, une assistante maternelle ou un parent.

Les membres de l'équipe sont garants de l'application du règlement intérieur. Ils veillent au respect des besoins et de l'intégrité physique et morale de l'enfant et contribuent, de part leurs connaissances professionnelles, à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s.

L'équipe est soumise au secret professionnel.

Le RAM n'est ouvert qu'en présence de l'équipe d'accueil : aucune activité ne peut se faire sous couvert du RAM sans la présence d'au moins un membre de cette équipe.

## **H. LES ACCIDENTS**

La communauté de communes Cère et Dordogne est tenue responsable de tout incident survenu si celui-ci est en lien directe avec le bâtiment et le matériel mis à disposition.

Pour tout autre accident (chute...), la personne qui accompagne engage sa responsabilité.

## **I. LES AUTRES MODALITES**

A chaque nouvelle arrivée d'un(e) assistant(e) maternel(e), d'un parent ou d'un enfant, une présentation est faite au groupe afin de favoriser son intégration.

Les formulaires d'autorisations :

- \* autorisation de prise de vue à signer chaque année scolaire
- \* autorisation de fréquenter le RAM ainsi que de participer aux activités proposées intra et extra muros à signer par le parent employeur qui fait garder son enfant par un(e) assistant(e) maternel(le). A défaut, l'assistant(e) maternel(le) ne pourra pas être accueilli(e) au RAM

Pour des raisons d'hygiène, il est demandé aux personnes et enfants qui marchent d'enlever leurs chaussures. Pour ceux qui ne souhaitent pas se déchausser, des sur-chaussures sont à disposition. Il est aussi possible d'apporter des chaussons.

Les enfants malades ou en convalescence ne sont pas admis aux animations afin de prévenir les risques de contagion et de préserver leur bien-être dans un lieu calme (exemples : gastro entérite, grippe, angine, varicelle, conjonctivite, bronchiolite...). En cas de doute de la part de l'équipe d'accueil, un certificat de non contagion signé d'un médecin peut être demandé : dans l'attente de ce certificat, l'enfant ne pourra pas fréquenter le RAM. Il en va de même pour les adultes se présentant au RAM.

Un local à poussettes couvert est mis à disposition pour ranger les poussettes. Si celui-ci est complet, il est demandé aux usagers de placer les poussettes sous l'avant toit, sans gêner l'accès au local à poussettes et à l'entrée de la Maison de l'Enfance.

Afin de limiter au maximum les litiges dans l'application de ce règlement, une médiatrice a été désignée en la personne de Mme Solange CANCES, vice-présidente de la communauté de communes Cère et Dordogne chargée de la petite enfance.

**Je, soussigné (e) ....., atteste avoir lu, signé et m'engage à respecter le règlement du RAM Cère et Dordogne.**

**Fait à ..... le .....**

**Signature :**